



Prévoyance professionnelle

# Compte d'exploita- tion 2017



AXA mise sur les solutions LPP semi-autonomes	4
Entretiens	5 – 7
Sur la voie de la semi-autonomie	8 – 9
Chiffres-clés	10 – 11
Compte de résultat	12 – 13
Chiffres du bilan	14 – 15
Placements de capitaux	16 – 19
Quote-part minimum	20 – 23
Processus de risque	24
Fonds d'excédents	25
Fonds de renchérissement	26
Charges d'exploitation et frais de la gestion de la fortune	27

**Des assurances, il y en a beaucoup. Mais ce qui compte pour nous, c'est de trouver **avec vous** la meilleure solution possible. C'est pourquoi nous vous conseillons volontiers **personnellement**.**

# AXA mise sur les solutions LPP semi-autonomes

**AXA, le principal assureur des PME en Suisse, se concentrera désormais exclusivement sur les solutions semi-autonomes et cessera dès 2019 de proposer l'assurance complète, dont l'attrait ne cesse de diminuer. Tandis que les entreprises et leurs salariés bénéficieront de meilleures conditions, l'équité intergénérationnelle dans le 2<sup>e</sup> pilier sera renforcée.**

Ces dernières années, le faible niveau persistant des taux d'intérêt, une redistribution croissante au détriment des actifs et le carcan qui enserme les placements n'ont cessé de détériorer le rapport prix-prestations de l'assurance complète pour les entreprises et leurs salariés. C'est pourquoi un nombre croissant d'entreprises ont opté ces dernières années pour le modèle de prévoyance semi-autonome. De plus, les assureurs-vie ne souscrivent plus de polices d'assurance complète que sur une base sélective dans toute la branche.

AXA et les conseils de fondation compétents ont donc décidé de ne plus proposer à l'avenir d'assurances complètes et de transformer dès le début de 2019 les fondations avec assurance complète actuelles en fondations semi-autonomes. Cette décision a été annoncée le 10 avril 2018.

«Dans le contexte actuel, les solutions semi-autonomes sont plus souples, plus équitables et plus attrayantes pour nos clients. L'abandon de l'assurance complète nous permettra de croître à nouveau dans le domaine de la prévoyance professionnelle et de rester un partenaire solide pour les PME suisses», souligne Fabrizio Petrillo, CEO d'AXA Suisse.

Thomas Gerber  
Responsable Prévoyance  
et membre du Directoire, AXA Suisse



## Entretien avec Thomas Gerber

### **Monsieur Gerber, pourquoi AXA n'offrira-t-elle à l'avenir plus d'assurances complètes?**

Nous sommes convaincus que, dans l'environnement actuel, le passage à une solution de prévoyance semi-autonome représente la meilleure solution pour nos clients. Ces dernières années, le faible niveau persistant des taux d'intérêt, la redistribution croissante au détriment des actifs et le carcan qui enserme les placements n'ont cessé de détériorer le rapport prix-prestations de l'assurance complète pour nos clients. Dans ce contexte, les solutions semi-autonomes sont plus souples, plus équitables et plus attrayantes. Elles offrent de meilleures chances de rendement, et donc des perspectives de rentes plus élevées pour les assurés au moment de leur retraite. Ces derniers bénéficieraient ainsi d'une sécurité accrue pour leur vieillesse, à un prix plus avantageux. De plus, la redistribution contraire à l'esprit du système, qu'elle s'opère des jeunes vers les aînés ou du régime surobligatoire vers le régime obligatoire, pourra être freinée.

### **Pourquoi ne pas laisser à vos clients la liberté de choisir eux-mêmes leur solution de prévoyance?**

Les conditions-cadres ont changé. Comme je viens de le dire, les taux d'intérêt sont faibles, la redistribution s'accroît et le cadre étroit imposé aux placements limite nos possibilités de réaliser des rendements attrayants pour nos clients. Nous

sommes arrivés à un point où l'assurance complète, trop chère, ne constitue plus une option intéressante à long terme pour nos clients. C'est pourquoi nous avons décidé d'adapter notre stratégie, persuadés que les solutions semi-autonomes apportent une valeur ajoutée à nos clients et une plus grande sécurité pour les retraites.

### **Mais n'est-il pas avéré que l'assurance complète offre la meilleure sécurité possible?**

L'assurance complète garantit 100% des prestations de libre passage à tout moment, et les risques de taux et de placement

## «Les solutions semi-autonomes sont plus flexibles, plus équitables et plus attractives pour nos clients.»

sont intégralement couverts. Mais le prix à payer est élevé. Dans les conditions-cadres actuelles, on ne peut obtenir qu'un faible rendement, ce qui explique la prime élevée nécessaire pour financer les garanties et les pertes sur la conversion en rentes. Simultanément, tant les rémunérations que les taux de conversion et, partant, les prestations n'ont cessé de diminuer. Cette situation n'est pas tenable à long terme.

### **Les solutions semi-autonomes sont-elles vraiment sûres?**

Les nouvelles fondations semi-autonomes d'AXA disposent d'un solide capital de départ et peuvent ainsi lisser les fluctuations du marché sur la durée. Leur taux de couverture, basé sur un taux d'intérêt technique prudent de 2%, s'élève à quelque 111%. Contrairement aux assurances complètes, les solutions semi-autonomes peuvent se retrouver temporairement en situation de découvert. Cela leur confère une plus grande marge de manœuvre pour le placement des capitaux et améliore les perspectives de rendement en conséquence. Le portefeuille de placements restera axé sur la sécurité, et AXA continuera de gérer les capitaux en sa qualité de gestionnaire d'actifs expérimentée. Ce n'est qu'en cas de découvert persistant que des mesures d'assainissement pourraient se révéler nécessaires. Cela dit, toutes les crises financières qui se sont produites jusqu'à présent montrent que si une fondation est bien gérée, le découvert peut être résorbé avec le temps et sans cotisations d'assainissement. De plus, les nouvelles fondations démarrent leurs activités sans engagements de rentes en cours, ce qui améliore sensiblement leur capacité de risque structurelle. Le risque d'un découvert long et important est ainsi très faible.

### **Pourquoi n'avez-vous pas changé avant si vous étiez à ce point convaincu que l'assurance complète n'était plus adaptée pour répondre aux défis futurs?**

Les problèmes de l'assurance complète se sont particulièrement aggravés ces dernières années. Les redistributions contraires à l'esprit du système, qu'elles soient intergénérationnelles ou qu'elles concernent des transferts du régime surobligatoire vers le régime obligatoire sont, rien que chez AXA par exemple, passées à plus de \*3,4 milliards CHF entre 2012 et 2017.

Après une analyse approfondie, les conseils de fondation et nous-mêmes avons acquis la conviction que, dans ce nouveau contexte, les solutions semi-autonomes sont plus flexibles, plus équitables et plus attractives pour nos clients. Nous sommes persuadés que le moment est venu de nous réorienter.

Il y a plusieurs années déjà que nous mettons en avant les solutions semi-autonomes. Avec succès, comme en témoigne leur part de plus de 50% des nouvelles conclusions en 2017.

\* Pertes liées au taux de conversion pour l'année en cours et renforcement des provisions techniques pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse.

## Entretien avec Constance Reschke

**Madame Reschke, pensez-vous que le passage d'AXA à la semi-autonomie permette effectivement de régler le problème de la redistribution et de rétablir l'équité intergénérationnelle?**

Les écarts dans la prévoyance professionnelle ne cessent de se creuser: d'une part, les gens vivent de plus en plus longtemps, ce qui se traduit par des engagements de rentes de plus en plus longs. D'autre part, le bas niveau des taux d'intérêt et les prescriptions réglementaires réduisent les rendements qui seraient nécessaires pour financer ces prestations de rentes. Malheureusement, cela fait des années que les réformes indispensables du régime obligatoire LPP n'arrivent pas à rallier une majorité politique. Dans l'intervalle, la redistribution contraire à l'esprit du système s'intensifie de plus en plus. Le passage au modèle semi-autonome permet d'enrayer cette redistribution. Il ne permet pas d'éliminer le problème du taux de conversion trop élevé, il est vrai, mais étant donné que les nouvelles fondations semi-autonomes d'AXA démarrent leurs activités sans engagements de rentes en cours, les pertes sur la conversion en rentes vont considérablement diminuer par rapport à l'assurance complète.

**À combien peut-on chiffrer la redistribution dans les solutions d'AXA?**

Les redistributions contraires à l'esprit du système, qu'elles soient intergénérationnelles ou qu'elles concernent des transferts du régime subobligatoire vers le régime obligatoire sont, rien que chez AXA, passées à plus de \*3,4 milliards CHF entre 2012 et 2017. Les perdants sont les cotisants actifs: les taux d'intérêt dans le régime subobligatoire sont maintenus à un bas niveau afin de couvrir les engagements élevés dans le régime obligatoire. De plus, les actifs doivent renoncer à une part importante du rendement de leur capital d'épargne et payer des primes de risque trop élevées afin que les rentes des retraités soient garanties en dépit du produit des placements trop faible.

**Pourquoi la redistribution est-elle plus marquée dans l'assurance complète que dans les autres solutions?**

Dans le cadre de l'assurance complète, non seulement les risques de décès et d'invalidité sont couverts, mais aussi le risque de placement est transféré à la compagnie

d'assurance-vie. Les assureurs-vie qui proposent l'assurance complète doivent couvrir en permanence les engagements de rentes avec leurs capitaux, y compris la rémunération minimale, et doter les placements correspondants d'un capital-risque supplémentaire. Un tel carcan nécessite une stratégie de placement prudente, d'où

**«Rien que chez AXA, les redistributions se sont chiffrées depuis 2012 à plus de 3,4 milliards CHF.»**

des opportunités de rendement nettement plus faibles que dans les caisses de pension ou les fondations collectives semi-autonomes. D'où la nécessité d'une redistribution encore plus importante. Pour les assureurs-vie, le bas niveau des taux d'intérêt signifie en outre un plus grand risque de pertes, impliquant des exigences encore plus strictes en matière de capital et, par conséquent, des primes plus élevées pour les clients. Dans de telles conditions, les clients de l'assurance complète paient un prix toujours plus élevé pour des prestations de plus en plus restreintes.

**À qui profite le passage au modèle semi-autonome et pourquoi?**

Aux quelque 40 000 clients et à leurs 260 000 assurés dont la fondation avec assurance complète sera transformée en



**Constance Reschke**  
Responsable Affaires  
de fondations collectives  
AXA Suisse

fondation semi-autonome début 2019. Ils ont reçu en avril un courrier personnel les informant des raisons de cette réorientation et des nouvelles conditions applicables. En moyenne, ils verront leurs primes de risque diminuer de 30% environ, sachant que la prime exacte dépend de la branche d'activité de l'employeur et de l'expérience en matière de risques. La nouvelle solution offre aussi de meilleures opportunités de rendement sur les placements, d'où une meilleure rémunération des avoirs de vieillesse et, par là même, des prestations plus élevées à la retraite et en cas de libre passage. Les clients obtiennent ainsi un rapport prix-prestations nettement plus intéressant.

Les risques de décès et d'invalidité restent assurés auprès d'AXA, tandis que la responsabilité de la stratégie et du risque de placement est transférée aux fondations. AXA continue de gérer les placements. En tant que gestionnaire d'actifs de réputation internationale, elle offre les meilleures conditions pour que l'épargne soit placée de manière sûre et rémunérée de façon adéquate.

**Patricia Mattle**  
Responsable Marché autonome  
AXA Suisse



## Entretien avec Patricia Mattle

**Outre les affaires de fondations collectives, AXA est aussi active dans le domaine de la réassurance des caisses de pension. Quel bilan dressez-vous de l'évolution des affaires d'AXA dans ce segment de marché durant l'exercice sous revue?**

En 2017, nous avons enregistré une formidable croissance sur ce marché très convoité et soumis à une pression concurrentielle toujours très vive. Nos concurrents

**«Nous nous sommes positionnés avec succès comme un prestataire de solutions modulaires.»**

sont des assureurs-vie qui se sont spécialisés dans les affaires de réassurance des caisses de pension. Pour survivre dans ce marché, il faut proposer des offres globales à des prix très compétitifs, un défi que nous avons relevé avec brio en 2017. En même temps, nous sommes positionnés avec succès comme un prestataire de solutions modulaires, grâce surtout à notre solution avec réassurance réglementaire.

**Vous venez d'évoquer l'approche modulaire, de quoi s'agit-il exactement?**

La solution de réassurance comprend toujours des prestations qui influent directement sur la gestion des risques d'une institution de prévoyance. C'est la raison pour laquelle nous proposons un conseil global, où la réassurance du risque optimale ne repose pas uniquement sur des facteurs financiers, biométriques ou liés au portefeuille, mais tient compte également d'aspects relatifs à la conduite des affaires. Nos solutions de réassurance sont conçues de manière modulaire, de façon à pouvoir les adapter aux besoins de nos clients.

Nous avons aussi étoffé notre palette d'offres, notamment par un «Case Management» et une assurance de protection juridique pour les caisses de pension afin de répondre encore mieux aux besoins spécifiques de nos clients.

**Quels sont vos défis futurs?**

Bien que nous ayons depuis plusieurs années clairement pris le parti de nous focaliser sur une réassurance du risque sans épargne ni longévité, force est d'admettre que les problèmes de fond de la prévoyance professionnelle se répercutent aussi sur nos affaires. C'est pourquoi nous allons proposer diverses options aux fondations propres qui sont en assurance complète chez nous, par exemple une affiliation à une fondation collective ou de nouvelles possibilités de placement. Nous les assisterons tout au long du processus de transformation. Au titre de notre partenariat de longue durée, il nous tient à cœur d'offrir aux fondations propres une solution de réassurance pérenne. Cela fait partie de notre responsabilité, que nous assumons pleinement.

**Qu'en est-il des solutions interentreprises?**

La plupart de nos clients interentreprises ont souscrit une assurance complète en plus de la réassurance du risque. Nous allons également leur proposer nos nouveaux modèles attrayants et définir conjointement avec eux la solution la mieux adaptée à leur situation. Et nous allons aussi les accompagner activement durant tout le processus de transformation, notre but étant d'offrir à ces clients et à leurs entreprises affiliées une solution optimale et, par là même, de consolider nos excellentes relations.

\* Pertes liées au taux de conversion pour l'année en cours et renforcement des provisions techniques pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse.

# Sur la voie de la semi-autonomie

AXA a annoncé en avril de cette année que, dès début 2019, elle ne proposerait plus d'assurances complètes et transformerait les fondations avec assurance complète existantes en fondations semi-autonomes. Quels seront les changements pour AXA Vie et pour les fondations concernées?

Jusqu'à présent, AXA Vie proposait à ses clients des solutions d'assurance complète, notamment dans le cadre de trois fondations collectives. Les risques de placement ainsi que les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès étaient réassurés auprès d'AXA Vie, si bien que les fondations collectives concernées et les clients affiliés n'assumaient aucun risque.

Depuis une vingtaine d'années, AXA Vie propose aussi des solutions de prévoyance semi-autonomes. Elle peut donc se prévaloir d'une longue expérience dans la collaboration avec les fondations semi-autonomes.

Comme elle l'a annoncé le 10 avril 2018, AXA Vie a décidé, conjointement avec les conseils de fondation compétents, de transformer les fondations collectives avec assurance complète en fondations semi-autonomes. Ce changement impliquera le transfert du risque de vieillesse ainsi que des risques de placement – c'est-à-dire du processus d'épargne – aux fondations collectives semi-autonomes. Dès lors, la rémunération des avoirs de vieillesse ainsi que la gestion des rentes de vieillesse qui prendront naissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 incomberont à ces dernières. Les bénéficiaires de rente existants restent dans le portefeuille d'AXA, raison pour laquelle les nouvelles fondations démarrent leurs activités avec une structure d'âge très attrayante. Les clients de ces fondations bénéficieront de rendements plus élevés à long terme, dans la mesure où la marge de manœuvre de la politique de placement est plus grande dans le cadre d'une

solution semi-autonome que dans l'assurance complète. Cela signifie toutefois que les clients assumeront aussi les risques de placement, et donc que les fondations semi-autonomes pourraient se retrouver en situation de découvert. Contrairement à l'assurance complète, les fondations semi-autonomes autorisent une telle situation à titre tempo-

raire sans que des mesures d'assainissement soient immédiatement nécessaires. Les fondations bénéficient d'un solide taux de couverture d'environ 111% (calcul au 31.12.2017) et disposeront ainsi de réserves de fluctuation de valeur d'environ 11%. Celles-ci peuvent aider à compenser les fluctuations du marché au fil du temps.

**AXA continuera à l'avenir de couvrir les risques d'invalidité et de décès ainsi que l'ensemble des prestations sous forme de rentes de vieillesse et de survivants en cours.**

	Assurance complète	Solution semi-autonome
Risques d'invalidité et de décès	AXA	AXA
Stratégie de placement / risques de placement	AXA	Fondation
Gestion de fortune	AXA	AXA
Prestations de rentes en cours	AXA	AXA
Prestations de rentes futures	AXA	Fondation
Administration	AXA	AXA
Autorités de surveillance*	FINMA	BVS / FINMA

\* L'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS) surveillera les nouvelles fondations semi-autonomes. Les rentes de vieillesse et de survivants en cours au 31.12.2018, de même que la tarification des risques, les rentes de risque et la quote-part minimum, resteront soumises à la surveillance de la FINMA.

à tous les preneurs d'assurance. Elle prendra les dispositions nécessaires pour que les rentes de vieillesse et de survivants restantes soient correctement provisionnées.

La cession des risques pour les assurés actifs libère chez AXA non seulement des avoirs de vieillesse, mais aussi des réserves supplémentaires devenues superflues et qui sont ainsi transférées dans les réserves supplémentaires des fondations pour leurs propres besoins, dans le respect des prescriptions en matière de surveillance. AXA continuera de mettre son expérience dans le domaine des placements au service des fondations et se chargera, comme évoqué plus haut, de la gestion de fortune.

La décision d'AXA Vie et des conseils de fondation compétents de passer au modèle semi-autonome a été prise en accord avec le BVS. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a vérifié le respect des exigences relevant du droit de la surveillance des assurances.

Avec le transfert de 85% des avoirs de vieillesse d'AXA Vie aux fondations, une part substantielle du portefeuille Vie collective passera, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, du bilan d'AXA Vie aux bilans respectifs des fondations concernées. Dans leurs comptes, celles-ci comptabilisent d'ores et déjà les avoirs de vieillesse en tant qu'engagements de prévoyance. Les papiers-valeurs correspondants seront transférés aux fondations début janvier 2019. Les réserves latentes des placements de capitaux, ainsi transférées de manière implicite, servent à constituer (ou à consolider) les réserves supplémentaires du côté des fondations.

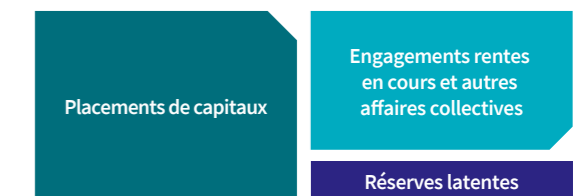
AXA veillera tout particulièrement à répartir les placements de capitaux de manière à garantir un traitement juste et équitable

## Transfert des fonds aux fondations

### AXA – avant la transaction



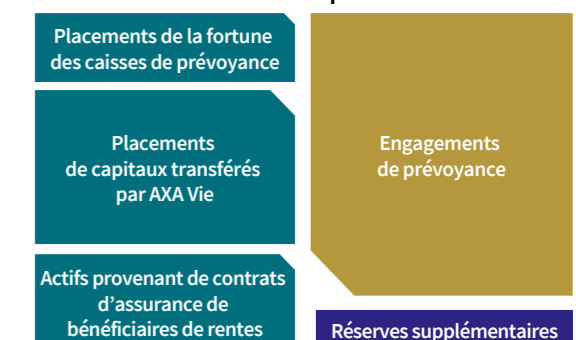
### AXA – après la transaction



### Fondations collectives – avant la transaction



### Fondations collectives – après la transaction



# Chiffres-clés

## Nombre d'assurés

Fin 2017, AXA assurait 590 025 personnes pour la prévoyance professionnelle. Ce chiffre englobe 402 300 assurés actifs, 70 121 bénéficiaires de rentes et 117 605 polices de libre passage.

Par rapport à l'année précédente, le portefeuille d'assurés a diminué de 10 934 personnes ou 1,8%. Cette évolution est due en premier lieu au recul du nombre des polices de libre passage, puisque, en 2017, les avoirs de 7431 polices de libre passage ont pu être transférés à la nouvelle institution de prévoyance des assurés.

AXA poursuivra le contrôle et l'épuration du portefeuille des polices de libre passage, dont le nombre va par conséquent encore diminuer l'année prochaine.

## Taux de conversion

Dans le régime obligatoire, la loi prescrit un taux de conversion en rente toujours élevé de 6,8%. En revanche, les assureurs-vie disposent d'une marge de manœuvre pour la fixation du taux de conversion applicable dans le régime surobligatoire. L'abaissement du taux de conversion à 5% d'ici à 2018, communiqué au printemps 2015 par AXA, a eu des effets positifs en 2017 comme l'année précédente, ce qui a permis de réduire les pertes sur les conversions en rentes.

## Coûts par assuré actif

D'un exercice à l'autre, les charges d'exploitation des assurés actifs ont diminué de 182 millions CHF à 181 millions CHF. Les coûts par assuré actif ont enregistré une légère progression de 0,4% pour s'inscrire à 450 CHF. Cette augmentation est due au recul du nombre d'assurés actifs.

AXA accorde une attention particulière aux charges d'exploitation et entend continuer de les optimiser grâce à des gains d'efficacité.

	2017	2016		
<b>Effectif à la fin de l'exercice</b>	<b>590 025</b>	<b>600 959</b>		
Nombre d'assurés actifs	402 300	406 183		
Nombre de bénéficiaires de rentes	70 121	69 740		
Nombre de polices de libre passage	117 605	125 036		
<b>Taux d'intérêt et taux de conversion</b>	<b>Régime obligatoire</b>	<b>Régime surobligatoire</b>	<b>Régime obligatoire</b>	<b>Régime surobligatoire</b>
Rémunération effective, y c. parts d'excédents	1,00 %	0,50 %	1,25 %	1,25 %
Taux d'intérêt valable pour la rémunération des avoirs de vieillesse	1,00 %	0,00 %	1,25 %	0,50 %
Taux de conversion en rentes pour les hommes à l'âge-terme de 65 ans	6,80 %	5,17 %	6,80 %	5,39 %
Taux de conversion en rentes pour les femmes à l'âge-terme de 64 ans	6,80 %	5,05 %	6,80 %	5,26 %
Taux d'intérêt technique pour évaluer les obligations en matière de rentes	1,35 %		1,50 %	
	<b>Total en mio.</b>	<b>Par personne</b>	<b>Total en mio.</b>	<b>Par personne</b>
<b>Total de la prime de frais</b>	<b>190</b>		<b>192</b>	
Assurés actifs	190	473	192	472
Polices de libre passage / par police	0	0	0	0
Autres primes de frais	0	0	0	0
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>217</b>		<b>217</b>	
Assurés actifs	181	450	182	448
Bénéficiaire de rentes	30	433	30	425
Polices de libre passage	5	46	6	46
Charges d'exploitation d'autres unités de coûts	0	0	0	0

Valeurs en CHF



# Compte de résultat

## Explications

Dans la prévoyance professionnelle, le produit total se compose pour l'essentiel des primes d'épargne, des primes de risque, des primes de frais et du produit des placements de capitaux. En 2017, il s'est contracté de 8,5%. En recul de 4,3% (295 millions CHF), les recettes de primes dans les affaires Vie collective se sont établies à 6,6 milliards CHF: les primes uniques ont baissé de 8,2% à 3,3 milliards CHF, tandis que la prime annuelle a stagné à 3,3 milliards CHF. Le revenu des capitaux a reculé de 416 millions CHF par rapport à l'année précédente.

La décision de ne plus proposer de polices de libre passage a été appliquée en 2017 également, entraînant une diminution de 50 millions CHF des primes uniques pour les prestations de libre passage. Les autres primes uniques ont reculé en raison surtout de la diminution (-245 millions CHF) des avoirs de vieillesse apportés. AXA a poursuivi sa politique de souscription des nouvelles affaires délibérément sélective dans le domaine de l'assurance complète.

Les charges totales comprennent principalement les prestations d'assurance, les provisions techniques, les frais de gestion et la participation des assurés aux excédents attribués au fonds d'excédents. En baisse de 480 millions CHF (6,6%), les prestations d'assurance se sont inscrites à 6,8 milliards CHF durant l'exercice sous revue. Cette baisse est due aux charges moins élevées liées aux rachats et aux prestations de libre passage.

En 2017, les provisions techniques se sont accrues de 0,4 milliard CHF, un chiffre légèrement inférieur à celui enregistré une année auparavant (0,7 milliard CHF). Les avoirs de vieillesse se sont réduits de 82 millions CHF en raison du volume élevé des prestations de libre passage et des rachats (hausse de 15 millions CHF en 2016). La provision pour les polices de libre passage a pu être réduite de 241 millions CHF en raison de la poursuite de la contraction du portefeuille (2016: réduction de 488 millions CHF). Les autres provisions techniques ont de nouveau été renforcées dans le sillage du bas niveau persistant des intérêts. Fait ici exception la

Produits	2017	2016
Contributions pour alimentation des avoirs de vieillesse	2 508	2 481
Avoirs de vieillesse apportés (individuellement)	2 678	2 888
Avoirs de vieillesse apportés (reprises lors d'affiliations)	540	567
Primes uniques pour rentes de vieillesse et de survivants reprises	40	46
Primes uniques pour rentes d'invalidité reprises	30	32
Primes uniques pour polices de libre passage	3	53
Primes d'épargne	5 799	6 066
Primes de risque	580	606
Primes de frais	190	192
<b>Total des primes</b>	<b>6 569</b>	<b>6 864</b>
Produit des placements de capitaux direct	1 634	1 661
Résultat sur réalisations	329	115
Résultat monétaire	-442	-331
Solde entre plus-values et amortissements	-113	357
Charges d'intérêt	-22	-21
Charges pour la gestion de la fortune	-218	-197
<b>Total du produit des placements de capitaux net</b>	<b>1 167</b>	<b>1 583</b>
<b>Autres produits (regroupés)</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>-20</b>	<b>-13</b>
<b>Produits totaux</b>	<b>7 726</b>	<b>8 444</b>

provision pour les rentes d'invalidité en cours, qui a une nouvelle fois pu être diminuée grâce à une plus forte proportion de réactivations.

En 2017, les frais d'acquisition et de gestion et les autres charges se sont établis au niveau de l'année précédente à 197 millions CHF. Le montant attribué au fonds d'excédents en faveur des assurés a progressé pour s'établir à quelque 144 millions CHF. Le résultat de l'exercice 2017 a atteint 176 millions CHF (avant impôts). Le recul de 39 millions CHF est surtout imputable à un résultat des placements en baisse.

Charges	2017	2016
Prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité	2 014	1 989
Prestations de libre passage	3 546	3 743
Valeurs de rachat	1 189	1 497
Frais occasionnés par le traitement des prestations	30	30
<b>Total des prestations d'assurance brutes</b>	<b>6 779</b>	<b>7 259</b>
Avoirs de vieillesse	-82	15
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	662	689
Provision mathématique des rentes d'invalidité en cours	-108	-104
Provision mathématique des polices de libre passage	-241	-488
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	-10	8
Autres provisions techniques	209	572
<b>Total de la variation des provisions techniques brutes</b>	<b>430</b>	<b>692</b>
<b>Frais d'acquisition et de gestion bruts</b>	<b>187</b>	<b>188</b>
<b>Autres charges (regroupées)</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
<b>Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents</b>	<b>144</b>	<b>79</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>176</b>	<b>215</b>
<b>Charges totales</b>	<b>7 726</b>	<b>8 444</b>

Valeurs en millions CHF

# Chiffres du bilan

## Explications

Au 31 décembre 2017, les placements de capitaux avaient une valeur au bilan de 55,4 milliards CHF environ. Par rapport à 2016, nous avons surtout réduit les titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères, de 5,13 points de pourcentage, pour les ramener à 32,16 %. En contrepartie, nous avons relevé la part des titres à taux d'intérêt fixe en francs suisses de 3,4 points de pourcentage, pour les porter à 23,58 %.

Les provisions techniques inscrites au passif du bilan indiquent la valeur des engagements contractuels envers les assurés qui doivent être garantis à long terme. Les assureurs sont tenus de constituer des provisions suffisantes et de vérifier régulièrement si celles-ci correspondent aux bases mathématiques en vigueur.

Au 31 décembre 2017, les provisions techniques, c'est-à-dire les garanties fournies à nos assurés, s'élevaient à 53,4 milliards CHF environ, dont 58,5 % étaient constitués par les avoirs de vieillesse des personnes assurées actives. 50 % de ces avoirs relevaient du régime obligatoire et 50 %, du régime surobligatoire.

En raison du niveau élevé des rachats et des charges au titre des prestations de libre passage, les avoirs de vieillesse se sont réduits de 81 millions CHF pour s'établir à 31,2 milliards CHF, soit l'équivalent de 58,5 % des provisions techniques. En 2017, ce sont les provisions mathématiques qui ont constitué le principal moteur de croissance. Leur progression résulte principalement de l'augmentation des provisions mathématiques des rentes de vieillesse et de survivants en cours. De plus, les provisions pour conversions en rentes futures ont été relevées de 200 millions CHF.

## Actifs

	2017		2016	
Liquidités et dépôts à terme	1 475	2,66 %	510	0,88 %
Titres à taux d'intérêt fixe en francs suisses	13 065	23,58 %	11 662	20,18 %
Titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères	17 821	32,16 %	21 556	37,29 %
Hypothèques et autres créances nominales	8 198	14,79 %	8 544	14,78 %
Actions suisses et étrangères	1 320	2,38 %	1 178	2,04 %
Parts de fonds de placement	87	0,16 %	106	0,18 %
Private equity et hedge funds	3 791	6,84 %	3 705	6,41 %
Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés	1 233	2,23 %	1 720	2,98 %
Placements dans des participations et des entreprises liées	0	0,00 %	0	0,00 %
Immobilier	8 420	15,20 %	8 820	15,26 %
Autres placements de capitaux	0	0,00 %	0	0,00 %
Total des placements de capitaux	55 411	100,00 %	57 801	100,00 %
Autres actifs	2 464		1 721	
<b>Somme du bilan</b>	<b>57 875</b>		<b>59 522</b>	

## Passifs

Avoir de vieillesse	31 239	58,47 %	31 320	59,10 %
dont régime obligatoire	15 655		15 981	
dont régime surobligatoire	15 584		15 339	
Provision complémentaire pour conversions en rente futures	910	1,70 %	710	1,34 %
dont régime obligatoire	839		710	
dont régime surobligatoire	71		0	
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	13 380	25,04 %	12 717	24,00 %
dont régime obligatoire	7 286		6 875	
dont régime surobligatoire	6 094		5 842	
Provision mathématique des rentes d'invalidité en cours	1 650	3,09 %	1 758	3,32 %
dont régime obligatoire	959		1 041	
dont régime surobligatoire	691		717	
Renforcement de la provision mathématique des rentes en cours	3 180	5,95 %	3 164	5,97 %
dont régime obligatoire	1 598		1 617	
dont régime surobligatoire	1 581		1 547	
Provision mathématique des polices de libre passage	1 767	3,31 %	2 008	3,79 %
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	386	0,72 %	396	0,75 %
Fonds de renchérissement	651	1,22 %	650	1,23 %
Parts d'excédents créditées aux assurés	0	0,00 %	0	0,00 %
Autres provisions techniques	266	0,50 %	274	0,52 %
Total des provisions techniques brutes	53 429	100,00 %	52 997	100,00 %
Fonds d'excédents	251		237	
Autres engagements	2 770		3 519	
Autres passifs	1 426		2 768	
<b>Somme du bilan</b>	<b>57 875</b>		<b>59 522</b>	

Valeurs en millions CHF





# Place- ments de capitaux

AXA gère les placements de capitaux de manière à concilier au mieux rentabilité, liquidité et sécurité. Ainsi, elle ne cesse de développer et d'améliorer sa gestion des actifs et des passifs, dont les analyses et les résultats servent de base à la définition d'une stratégie de placement visant à optimiser le rapport risque / rendement du portefeuille et le montant du capital risque. Il s'agit en effet de garantir un niveau de fonds propres capable de couvrir à tout moment, même en cas de fluctuations de cours sur les placements, l'ensemble des engagements pris.

## Placements de capitaux par catégorie de placement

Conformément à notre devise de sécurité, une part importante des capitaux sont investis dans des placements à taux fixe, principalement des obligations de premier ordre et des emprunts d'entreprises. Parmi les obligations de premier ordre figurent notamment des emprunts d'État et les lettres de gage de la Suisse. Considérés comme très sûrs, ceux-ci n'offrent cependant qu'un faible rendement.

Le recul des placements à taux fixes est dû principalement à une réduction du côté des monnaies étrangères. En outre, le portefeuille immobilier s'est légèrement rétréci à la suite de ventes. Compte tenu de l'évaluation positive du marché, nous avons en revanche relevé encore la part d'actions et de private equity en 2017.

Le poste «Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés» comprend essentiellement des dérivés utilisés à des fins de couverture de change et les garanties déposées à cet effet.

Le poste «Autres placements de capitaux» est constitué d'hypothèques, de prêts et de liquidités. L'augmentation est due à une augmentation des liquidités.

Les réserves d'évaluation indiquent la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable. La nette progression provient surtout de la hausse continue des valeurs immobilières et de l'évolution positive des marchés des actions durant l'exercice.

## Placements de capitaux

	2017		2016	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
Terrains et constructions	8 222	10 912	8 621	10 566
Parts de sociétés immobilières	198	324	198	317
Parts de sociétés liées	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0
Actions et parts de fonds de placement	1 408	1 869	1 284	1 540
Autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Actions propres	0	0	0	0
Titres à taux d'intérêt fixe	30 887	33 105	33 219	35 576
Hedge funds	1 763	2 015	1 944	2 157
Private equity	2 028	2 351	1 761	2 035
Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés	199	199	225	225
Autres placements de capitaux	9 673	9 673	9 054	9 054
<b>Total des placements de capitaux</b>	<b>54 378</b>	<b>60 448</b>	<b>56 306</b>	<b>61 470</b>
Part des placements collectifs		4,69 %		3,81 %
Part des placements de capitaux non transparents en matière de frais		2,73 %		3,19 %
<b>Réserves d'évaluation à la fin de l'exercice</b>		<b>6 070</b>		<b>5 164</b>
<b>Variation des réserves d'évaluation par rapport à l'année précédente</b>		<b>906</b>		<b>159</b>

Valeurs en millions CHF

## Rendement et performance des placements

Le produit des placements de capitaux brut de 1,385 milliard CHF correspond à un rendement sur valeurs comptables de 2,50 % (2016: 3,22 %). Après déduction des charges pour la gestion de la fortune, il en résulte un rendement net de 2,11 %. La baisse des valeurs comptables s'explique principalement par l'augmentation des amortissements sur l'immobilier et sur des dérivés utilisés à des fins de couverture des actions.

## Évolution du produit des placements de capitaux

	2017		2016	
	Valeur	%	Valeur	%
Produit des placements de capitaux direct	1 634		1 661	
Autre résultat des placements de capitaux	- 248		120	
Résultat sur réalisations	329		115	
Résultat monétaire	- 442		- 331	
Solde entre plus-values et amortissements	- 113		357	
Charges d'intérêt	- 22		- 21	
<b>Produit des placements de capitaux bruts</b>	<b>1 385</b>		<b>1 779</b>	
Charges pour la gestion de la fortune	- 218		- 197	
<b>Produit des placements de capitaux nets</b>	<b>1 167</b>		<b>1 583</b>	
Gestion de la fortune sans entretien des immeubles	- 218	- 0,36 %	- 197	- 0,33 %
Entretien et maintenance des immeubles*	- 83	- 0,14 %	- 83	- 0,14 %
<b>Total des frais de gestion de la fortune</b>	<b>- 302</b>	<b>- 0,49 %</b>	<b>- 279</b>	<b>- 0,46 %</b>

Valeurs en millions CHF

\* Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont directement imputés au rendement des immeubles dans le compte de résultat (présentation sur une base nette).

Le rendement brut du marché est le rendement avant déduction des frais de gestion de la fortune, alors que, dans le rendement net du marché, les frais TER («Total Expense Ratio») sont déjà déduits. En s'inscrivant à 3,40%, le rendement net du marché a progressé par rapport à l'année précédente. Outre les actions, il faut souligner l'excellente performance des placements alternatifs comme les hedge funds, les private equity et les emprunts convertibles. Le portefeuille immobilier a profité, outre de revenus locatifs stables induits par un taux de location stable, d'une progression continue des valeurs de marché.

En 2017, les charges pour la gestion de la fortune se montaient à 302 millions CHF. Cette progression de 23 millions CHF par rapport à 2016 s'explique par la hausse des frais de transaction des placements directs de capitaux et des frais de gestion de la fortune pour les placements de capitaux collectifs à un niveau. Les frais d'entretien des immeubles se sont établis au niveau de 2016, à 83 millions CHF.

## Rendement et performance

	2017		2016	
	Brut	Net	Brut	Net
Rendement total sur valeurs comptables	2,50 %	2,11 %	3,22 %	2,86 %
Performance sur valeurs de marché	3,76 %	3,40 %	3,21 %	2,88 %

## Rendement 2017 par catégorie de placement

	Performance sur valeurs de marché	Rendement sur valeurs comptables	Contribution au rendement total
Placements à revenu fixe et autres	2,59 %	2,72 %	1,71 %
Emprunts convertibles	6,26 %	6,81 %	0,18 %
Actions	18,99 %	9,81 %	0,51 %
Hedge funds	7,81 %	6,18 %	0,26 %
Private equity	10,91 %	10,67 %	0,37 %
Immobilier	11,39 %	5,88 %	2,07 %
Autres	-1,94 %	-1,76 %	-1,34 %
<b>Total du rendement brut</b>	<b>3,76 %</b>	<b>2,50 %</b>	<b>3,76 %</b>
moins charges pour la gestion de la fortune	-0,36 %	-0,39 %	-0,36 %
<b>Total du rendement net</b>	<b>3,40 %</b>	<b>2,11 %</b>	<b>3,40 %</b>

## Frais de la gestion de la fortune 2017

	Valeur de marché	Frais occasionnés			
		Frais TER	Frais TTC	Frais SC	Total
Placements directs de capitaux	55 964	-181	-35		-216
Placements de capitaux collectifs à un niveau	2 699	-60	0		-60
Placements de capitaux collectifs à plusieurs niveaux	138	-9	0		-9
Placements de capitaux non transparents en matière de frais	1 647	0	0		0
<b>Total de la valeur de marché / total avant activation</b>	<b>60 449</b>	<b>-249</b>	<b>-35</b>	<b>-19</b>	<b>-304</b>
Frais activés		0	2	0	2
<b>Total enregistré avec effet sur le résultat</b>		<b>-249</b>	<b>-33</b>	<b>-19</b>	<b>-302</b>

Valeurs en millions CHF

Frais TER: frais de gestion et d'administration (internes et externes)

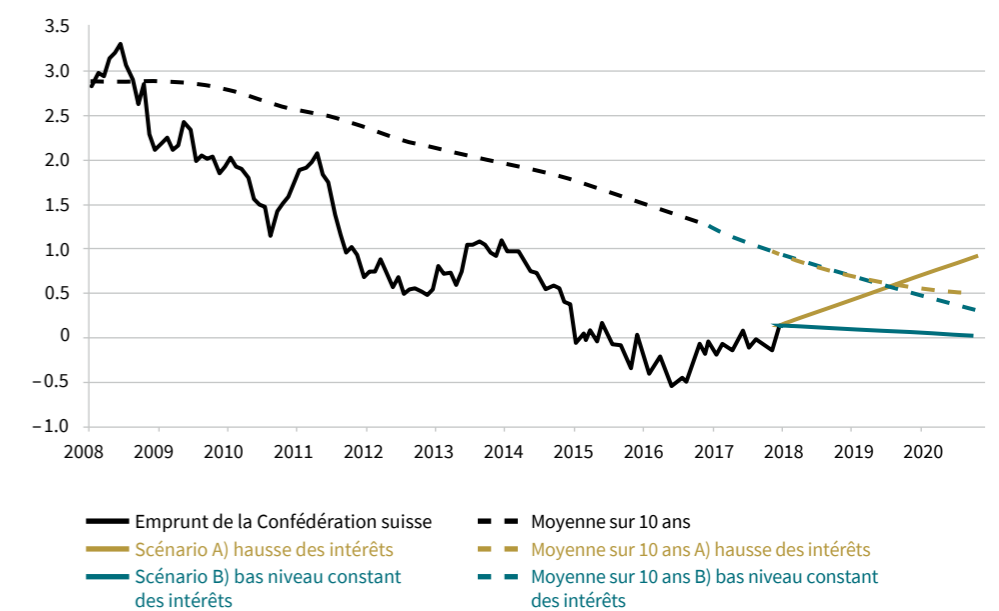
Frais TTC: frais de transaction

Frais SC: frais ne pouvant être imputés aux différentes catégories de placements

## Perspectives pour 2018

En 2018, le marché des capitaux restera marqué par les incertitudes relatives au climat macroéconomique mondial, la volatilité des prix des matières premières, les interventions des banques centrales et les développements politiques. Si le niveau des taux d'intérêt s'est légèrement ressaisi au début de l'exercice, il reste très bas et demeure le principal défi. Fin 2017, le rendement des emprunts de la Confédération à 10 ans se situait à -0,15%. Même si les intérêts devaient repartir à la hausse, le rendement moyen des placements à taux fixe continuera, dans un premier temps, de reculer en raison du bas niveau des intérêts de ces dernières années. En admettant que les taux d'intérêt pour les placements sans risque restent faibles, le repli des rendements moyens s'accroîtra, comme l'illustre le graphique ci-contre. Afin d'atténuer les effets de la faiblesse des taux d'intérêt, AXA poursuit sa stratégie d'investissement diversifiée, qui a fait ses preuves.

## Rendement d'un emprunt de la Confédération à 10 ans



Source: Bloomberg; évolution des taux d'intérêt jusqu'en février 2018

# Quote-part minimum

## Explications

La plupart des affaires collectives sont soumises aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Celles-ci exigent que 90% au moins du produit soit utilisé en faveur des assurés actifs, sous la forme

de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. En redistribuant 91,0% de son produit total en 2016, AXA a dépassé la quote-part minimum légale.

## Explication des divers processus

Une distinction est établie entre les trois processus ci-dessous:

Processus	Recettes	Charges (prestations)
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, pertes sur taux de conversion</li> <li>Constitution et dissolution de provisions techniques pour le risque de longévité, les garanties d'intérêt et les fluctuations de la valeur des placements de capitaux</li> </ul>
Processus de risque	Prime de risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>Versements de prestations en cas de décès et d'invalidité</li> <li>Constitution et dissolution de provisions techniques pour des sinistres annoncés mais non encore liquidés, pour des sinistres survenus mais non encore annoncés, pour des fluctuations de sinistres ainsi que pour des adaptations et des assainissements de tarifs</li> </ul>
Processus de frais	Prime de frais	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestations d'administration et de conseil aux clients en matière de prévoyance et d'assurance</li> </ul>

	2017		2016	
	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum
<b>Total des composantes du produit</b>	<b>1 853</b>	<b>84</b>	<b>2 294</b>	<b>87</b>
Processus d'épargne (produit des placements de capitaux)	1 167	0	1 583	0
Processus de risque (primes de risque)	509	71	533	73
Processus de frais (primes de frais)	177	13	178	14
<b>Total des charges</b>	<b>- 1 361</b>	<b>- 41</b>	<b>- 1 481</b>	<b>- 36</b>
Processus d'épargne (principalement intérêts techniques)	- 898	0	- 999	0
Processus de risque (principalement prestations en cas de décès ou d'invalidité)	- 284	- 33	- 302	- 28
Processus de frais (principalement frais de gestion)	- 179	- 7	- 180	- 8
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>492</b>	<b>43</b>	<b>813</b>	<b>51</b>
<b>Variation des provisions techniques dans le processus d'épargne</b>	<b>- 227</b>	<b>0</b>	<b>- 570</b>	<b>0</b>
Longévité	- 27	0	- 500	0
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	- 200	0	- 70	0
Garanties d'intérêt	0	0	0	0
Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	0	0	0	0
<b>Variation des provisions techniques dans le processus de risque</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>- 2</b>	<b>2</b>
Sinistres annoncés mais non encore liquidés	5	7	- 2	2
Sinistres survenus mais non encore annoncés	0	0	0	0
Fluctuations de sinistres	0	0	0	0
Adaptations et assainissements de tarifs	0	0	0	0
<b>Total de la variation des provisions techniques</b>	<b>- 222</b>	<b>7</b>	<b>- 572</b>	<b>2</b>
<b>Frais pour capital risque supplémentaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Attribution au fonds d'excédents	- 103	- 41	- 35	- 44
<b>Résultat d'exploitation de l'exercice</b>	<b>167</b>	<b>9</b>	<b>206</b>	<b>9</b>
<b>Quote-part de distribution</b>	<b>91,00 %</b>	<b>89,52 %</b>	<b>91,00 %</b>	<b>89,91 %</b>
<b>Récapitulation du résultat de l'exercice</b>				
Part des affaires soumises à la quote-part minimum	167		206	
Part en % du produit total	9,00 %		9,00 %	
Part des affaires non soumises à la quote-part minimum		9		9
Part en % du produit total		10,48 %		10,09 %
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>176</b>		<b>215</b>	
Part en % du produit total	9,06 %		9,04 %	

Valeurs en millions CHF

### Produit et charges

Dans la prévoyance professionnelle, les diverses composantes du produit et des charges sont réparties entre les processus d'épargne, de risque et de frais, qui comprennent chacun des produits et des charges spécifiques.

### Variation des provisions techniques

Les provisions techniques, grâce auxquelles AXA se prépare aux défis futurs, ont été étoffées de 222 millions CHF en 2017, comme en 2016.

Dans le processus d'épargne, les provisions techniques ont été augmentées de 227 millions CHF pour tenir compte de l'évolution démographique et du bas niveau persistant des intérêts. 27 millions CHF ont été affectés au risque de longévité et 200 millions CHF, à la couverture des lacunes en cas de conversions en rentes futures.

Dans le processus de risque, les provisions pour sinistres annoncés mais non encore liquidés ont été réduites de 5 millions CHF.

### Répartition du produit entre les assurés et AXA

Le résultat d'exercice d'AXA dépend directement du chiffre d'affaires déterminant, lequel se compose du produit des placements de capitaux, de la prime de risque et de la prime de frais, et est limité par la quote-part de distribution (quote-part légale) à 10% au maximum. Dans les affaires soumises à la quote-part minimum, un montant total de 1,686 milliard CHF a été utilisé en 2017 en faveur des assurés sous la forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. Cela correspond à une quote-part de distribution de 91,0%. En 2017, le bénéfice d'AXA, c'est-à-dire les 9% restants, s'est élevé à 167 millions CHF (avant impôts).

Redistribution	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
<b>Total</b>	<b>499</b>	<b>811</b>	<b>827</b>	<b>520</b>	<b>416</b>	<b>352</b>	<b>254</b>
Pertes sur taux de conversion durant l'année	272	241	257	270	196	132	74
Renforcement des provisions techniques pour les rentes de vieillesse	227	570	570	250	220	220	180

Valeurs en millions CHF

### Calcul de la quote-part minimale

	2017	2016
<b>Composantes du produit</b>		
<b>Processus d'épargne</b> Produits des placements de capitaux	+1 167	+1 583
<b>Processus de risque</b> Recettes de primes de l'assurance en cas de décès et d'invalidité	+509	+533
<b>Processus de frais</b> Recettes de primes pour l'exploitation et le service	+177	+178
<b>Total</b>	<b>1 853</b>	<b>2 294</b>
<b>Au moins 90% des composantes du produit reviennent aux assurés sous forme de prestations.</b>	<b>91,0%</b>	<b>91,0%</b>

### Utilisation pour les prestations suivantes en faveur des assurés

1. Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés et pertes sur taux de conversion	-898	-999
2. Prestations en cas d'invalidité et de décès	-284	-302
3. Gestion, exploitation et service	-179	-180
<b>Total</b>	<b>-1 361</b>	<b>-1 481</b>

### Constitution de réserves pour prestations futures en faveur des assurés

1. Longévité	-27	-500
2. Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	-200	-70
3. Garanties d'intérêt suite à une phase persistante de taux bas	0	0
4. Cas de prestations attendus pour cause d'invalidité	5	-2
<b>Total</b>	<b>-222</b>	<b>-572</b>

<b>Attribution au fonds d'excédents à des fins d'utilisation pour les assurés</b>	<b>-103</b>	<b>-35</b>
<b>Attribution totale aux assurés sous forme de prestations</b>	<b>-1 686</b>	<b>-2 088</b>

### Le bénéfice des assureurs-vie est limité par la loi et ne peut excéder 10% des composantes du produit.

<b>Résultat de l'exercice d'AXA Vie SA découlant des affaires soumises à la quote-part minimale (brut avant impôts)</b>	<b>167</b>	<b>206</b>
<b>Le bénéfice des assureurs-vie est limité par la loi et ne peut excéder 10% des composantes du produit.</b>	<b>9,0%</b>	<b>9,0%</b>

Valeurs en millions CHF

# Processus de risque

## Explications

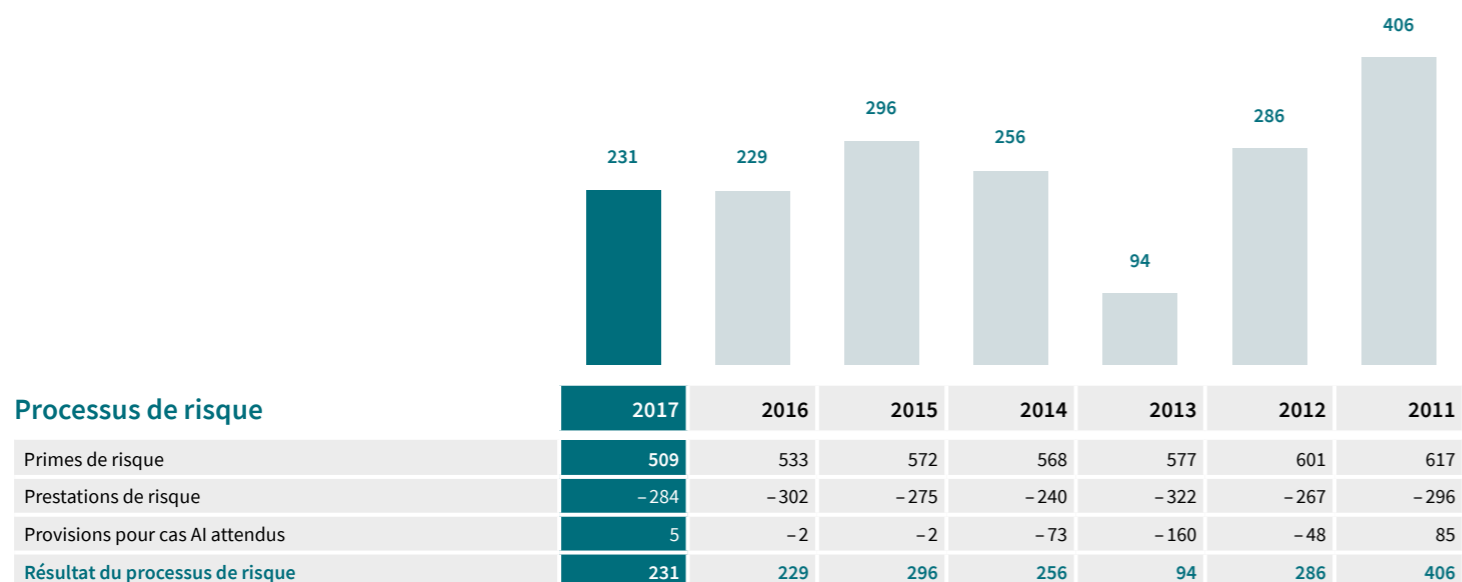
Le processus de risque comprend les recettes de primes de risque, les dépenses sous la forme de prestations en cas de décès et d'invalidité ainsi que la constitution ou la dissolution de provisions techniques.

En vertu de la loi, AXA peut utiliser au maximum 10 % du produit de la prime de risque en tant que part au bénéfice pour financer les prestations de risque garanties; 90 % est reversé aux assurés sous la forme de prestations actuelles ou futures.

La différence entre les recettes de primes de risque et les dépenses sous la forme de prestations et de provisions s'est inscrite à 231 millions CHF en 2017, ce qui correspond à une hausse de 2 millions CHF environ par rapport à l'année précédente. Les recettes de primes de risque ont reculé de 24 millions CHF, tandis que le montant des prestations versées a diminué de 18 millions CHF.

En 2017, une part élevée du produit issu du processus de risque a été utilisée pour financer les pertes continues liées à la conversion en rentes et pour renforcer les provisions pour pertes sur taux de conversion futures (subventionnement croisé), donc toujours en faveur des prestations futures des assurés.

La règle générale valable pour les affaires soumises à la quote-part minimum veut qu'une hausse des charges au titre des prestations et la constitution de provisions destinées à financer les prestations futures en faveur des assurés conduisent à une diminution de l'attribution au fonds d'excédents, et vice-versa.



Valeurs en millions CHF

# Fonds d'excédents

	2017	2016
État à la fin de l'exercice précédent	237	364
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	144	79
Gains ou pertes de change sur les monnaies étrangères	0	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit du compte d'exploitation	0	0
Affectation aux institutions de prévoyance	-131	-205
État à la fin de l'exercice en cours	251	237

Valeurs en millions CHF

## Explications

Les assureurs-vie doivent offrir en tout temps une sécurité absolue. C'est pourquoi les primes sont calculées de telle manière qu'elles permettent de couvrir tous les risques à long terme. Lorsque la marche des affaires est bonne, c'est-à-dire que les rendements sont plus élevés que les charges, il en résulte un excédent, qui est attribué aux assurés.

La loi limite le prélèvement annuel du fonds d'excédents aux deux tiers de l'avoir en fonds. Toute attribution au fonds d'excédents doit être reversée aux assurés dans un délai de cinq ans. Il est ainsi possible de compenser le résultat en cas de mauvais exercice et de réalimenter

le fonds d'excédents les années où le résultat est positif. Cette manière de faire est conforme au principe de la durabilité et de la stabilité de la prévoyance professionnelle.

Pour AXA, stabilité et continuité sont les maîtres mots en matière de participation aux bénéfices et aux excédents. C'est pourquoi des provisions pour participations futures aux excédents sont accumulées dans le fonds d'excédents. Constituées des produits de l'année d'assurance en cours, ces provisions sont redistribuées aux assurés soit directement sous forme de bonifications d'intérêts sur les avoirs de vieillesse, soit indirectement sous forme de réductions de primes.

En 2017, AXA a pu attribuer une somme de 144 millions CHF au fonds d'excédents, dont 103 millions CHF proviennent des affaires soumises à la quote-part minimum. D'une année à l'autre, la somme totale allouée au fonds d'excédents a progressé de 65 millions CHF.

Un montant de 131 millions CHF, dont 77 millions CHF proviennent des affaires soumises à la quote-part minimum, a été prélevé en 2017 sur le fonds d'excédents pour être attribué aux assurés d'AXA.

# Fonds de renchérissement

## Explications

Le fonds de renchérissement sert à financer la future adaptation au renchérissement des rentes d'invalidité et de survivants en cours prescrite par la loi. Il est alimenté par les primes de renchérissement des assurés actifs et porte intérêt. En général, les rentes en cours sont adaptées au renchérissement tous les deux ans. Une participation aux frais est également prélevée sur le fonds de renchérissement.

Les rentes de survivants et d'invalidité qui sont en cours depuis plus de trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation jusqu'à ce que les bénéficiaires aient atteint l'âge ordinaire de la retraite. Chaque année, l'Office fédéral des assurances sociales publie des tables correspondantes.

	2017	2016
État à la fin de l'exercice précédent	650	639
Primes de renchérissement encaissées	4	14
Intérêt tarifaire	0	0
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	0	0
Prélèvement au titre des frais	-3	-3
État à la fin de l'exercice en cours	651	650

Valeurs en millions CHF

# Charges d'exploitation et frais de la gestion de la fortune

Charges d'exploitation	2017		2016	
Commissions au service externe	36		35	
Commissions aux courtiers/agents	29		30	
Autres frais d'acquisition	12		12	
<b>Frais d'acquisition</b>	<b>77</b>	<b>35,48 %</b>	<b>77</b>	<b>35,48 %</b>
<b>Frais occasionnés par le traitement des prestations</b>	<b>30</b>	<b>13,82 %</b>	<b>30</b>	<b>13,82 %</b>
<b>Charges pour le marketing et la publicité</b>	<b>3</b>	<b>1,38 %</b>	<b>3</b>	<b>1,38 %</b>
Charges de personnel	77		73	
Charges de fonctionnement (y c. frais IT)	30		35	
<b>Autres charges pour l'administration générale</b>	<b>107</b>	<b>49,31 %</b>	<b>108</b>	<b>49,77 %</b>
<b>Part des réassureurs aux charges d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Total des charges d'exploitation net</b>	<b>217</b>	<b>100,00 %</b>	<b>217</b>	<b>100,00 %</b>
Frais de la gestion de la fortune sans entretien des immeubles	-218	-0,36 %	-197	-0,33 %
Frais d'entretien et de maintenance des immeubles*	-83	-0,14 %	-83	-0,14 %
<b>Frais de la gestion de la fortune avec entretien des immeubles</b>	<b>-302</b>	<b>-0,49 %</b>	<b>-279</b>	<b>-0,46 %</b>

Valeurs en millions CHF

\* Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont directement compensés dans le compte de résultat avec les produits des immeubles (présentation nette).

Les frais de la gestion de la fortune ne font pas partie des charges d'exploitation, mais sont inclus dans le compte de résultat directement en tant que partie du rendement net des placements de capitaux.

En 2017, ces charges se montaient à 302 millions CHF. Cette progression de 23 millions CHF par rapport à 2016 s'explique par la hausse des frais de transaction des placements directs de capitaux et des frais de transaction pour les placements de capitaux collectifs (voir frais TER au chapitre Placements de capitaux). Les frais d'entretien des immeubles s'inscrivent au niveau de 2016.

Les frais d'exploitation et de gestion, qui totalisent 217 millions CHF en 2017, comprennent tous les frais d'acquisition, de gestion et de conseil liés aux activités d'AXA dans le cadre de la prévoyance professionnelle.

Afin d'accroître la transparence dans le processus de frais, les frais d'acquisition sont indiqués de manière détaillée, c'est-à-dire avec indication des commissions d'acquisition versées aux courtiers ainsi que des charges pour l'administration générale, subdivisées en charges de personnel et en charges de fonctionnement.

Par rapport à l'année précédente, les frais d'exploitation sont restés stables, à 217 millions CHF. La hausse des charges de personnel à 77 millions CHF résulte principalement de la reprise de collaborateurs de la société du Groupe «AXA Services Switzerland AG». La diminution des charges de fonctionnement, qui s'établissent à 30 millions CHF, est liée aux imputations de prestations plus faibles de cette entreprise.



Téléphone 24h/24:  
0800 809 809  
AXA.ch  
Portail clients:  
myAXA.ch

AXA Vie SA